

COMMUNIQUÉ

Restructurations militaires Quels moyens pour la reconversion ?

Reportée à maintes reprises, l'annonce de la réforme de la carte militaire est désormais chose faite. Le Premier ministre vient d'annoncer la réorganisation des armées. La Fédération des Maires des Villes Moyennes prend acte de ces décisions douloureuses, qui s'ajoutent aux restructurations passées, mais qui restent dictées par l'intérêt national, l'émergence de nouvelles menaces et la nécessité du retour à l'équilibre des finances publiques du pays.

Cette restructuration va toutefois provoquer des perturbations durables pour l'équilibre des territoires visés, en termes d'évolutions de population, de ressources financières et d'attractivité. Dans le Nord et l'Est de la France, dans les villes moyennes les plus fragilisées, ces restructurations pourront aussi se traduire par une dégradation importante de leur activité économique et de leur emploi.

Le Premier Ministre, Hervé Morin, ministre de la Défense, et Hubert Falco, secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire, se sont engagés à examiner rapidement le cas des 30 sites les plus fragilisés en concentrant tous les moyens nécessaires (Contrats de projets, Fonds Européens, Fonds de solidarité pour les « chocs fiscaux ». Contrats de redynamisation de défense dotés d'une enveloppe globale de 320 millions d'euros).

La Fédération des Maires des Villes Moyennes reconnaît la préoccupation particulière que le Gouvernement manifeste pour les collectivités concernées par cette restructuration. Toutes les mesures de soutien et d'accompagnement, dont bénéficiera chaque territoire, mais aussi l'accélération de la reconversion des sites ayant un projet, et la délocalisation d'emplois publics civils sont à cet égard des avancées.

Toutefois, les maires des villes moyennes s'interrogent sur le coût global des opérations de reconversion et en particulier sur la dépollution des sites (hydrocarbures, munitions,...) qui pourra intervenir après même la cession des terrains appartenant pour l'instant aux armées. Ils estiment pour cela qu'il y a un risque que les crédits dédiés aux contrats de redynamisation ne soient en pratique largement absorbés par ces aspects environnementaux.

La FMVM

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 177 adhérents.

FMVM

5, rue Jean Bart
75006 Paris – France

Contacts :

Armand Pinoteau, chargé de mission
Nicole Gibourdel, déléguée générale

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

fmvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr